

La vie au fort

Marchez sur les traces des soldats, sur et derrière la ligne de front. Comment s'organisait la vie quotidienne dans un fort ? Vous le découvrirez en explorant le Fort de Liouville, puis en complétant la visite du fort par celle du Musée de Marbotte, qui recèle en son sein des trésors de la vie quotidienne datant de cette période de conflit.

Programme de la journée

Pour le bon déroulement de l'animation il est indispensable d'arriver à 9h30 et de partir à 16h00.

- Au village de Marbotte
 - Musée : salle des costumes et objets
 - Musée : salle d'armement
 - Village : jeu de piste dans le village – **en autonomie** –
- Découverte active du Fort de Liouville
 - Organisation de la vie quotidienne
 - Les fortifications

Contact / réservation

Office de tourisme Cœur de Lorraine
Rue du Palais
55300 SAINT-MIHIEL

Tél : 03.29.89.06.47

Courriel :

reservation@coeurdelorraine-tourisme.com

Équipe d'animation

Florence LAMOUSSE et Carole ANDRIEUX, guides-conférenciers



Conditions

Coût : forfait de 650€/journée avec 2 guides.

+ 2€ supplémentaires par élève pour l'entrée dans les sites (gérés par l'Association de Sauvegarde du Fort de Liouville)

Gratuit pour les accompagnateurs dans la limite de 1 accompagnateur pour 10 élèves / gratuit pour le chauffeur.

Période : animation possible hors période scolaire, nous consulter

- Attention conditions « Charte Education » : capacité d'accueil de 2 classes par jour,
- Réservation à confirmer au moins 3 semaines à l'avance par retour du coupon ci-joint à l'adresse du contact.
- Dossier préparatoire à l'animation remis à la confirmation de la réservation,
- Repas tiré du sac en salle Jean Berain à Saint-Mihiel (merci de restituer les lieux propres) ou en pique-nique sur aire prévue à cet effet permettant des activités de plein air,
- Encadrement nécessaire à prévoir pour les activités en autonomie, merci de bien vouloir informer les personnes concernées (le dossier d'accompagnement est envoyé au préalable),
- Le programme sera adapté à chaque niveau de classes,
- Appareil photo souhaité pour une meilleure exploitation de l'animation,
- Enseignants et accompagnateurs restent les garants de la bonne attention des enfants ainsi que de leur bonne conduite vis-à-vis du matériel et salles mis à disposition,
- Vêtements imperméables et chauds, bottes, bonnets sont indispensables.
- La trousse de pharmacie ne doit pas être oubliée.

Le respect de ces conditions et des horaires participera à la qualité de l'animation proposée

Coupon de réservation au verso →

CONFIRMATION DE LA RÉSERVATION*

(Réserver par téléphone auprès du site avant d'envoyer la confirmation)

Nom de l'animation : N°:

Date retenue pour l'animation :

Nombre de classe(s) : Nombre d'enfants: Niveau :

Ecole (adresse complète) :

Téléphone : Courriel :

Heure d'arrivée : heure de départ :

Nom du transporteur : Tarif transporteur :

Mr ou Mme accepte les conditions énoncées dans la fiche descriptive.

**Je certifie que mes élèves ainsi que moi-même sommes couverts
par une assurance garantie « individuelle-accident ».**

Fait à le Nom du responsable :

Document à retourner à l'adresse du contact indiquée au recto

Signature

**En cas d'annulation nous vous invitons à vous référer aux conditions particulières et générales de vente de l'office de tourisme Cœur de Lorraine.*

Article 9 – Annulation - Annulation du fait du client

Une fois le contrat signé, toute annulation totale ou partielle doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Office de Tourisme. Est considérée comme une annulation partielle l'annulation par le client d'une partie de la prestation commandée et un nombre de participants inférieur au nombre prévu dans le contrat de réservation ou le devis.

En cas d'annulation totale ou partielle par le client à moins de 30 jours, l'Office de Tourisme appliquera de plein droit au client des pénalités, dans les conditions ci-après fixées, et conservera en tout état de cause les frais d'annulation fixés forfaitairement à 5% du prix global de la prestation annulée.

- Si l'annulation totale ou partielle intervient plus de 30 jours avant le début de la prestation, aucune pénalité ne sera appliquée et l'Office de Tourisme remboursera l'acompte perçu.

- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre le 30ème et le 21ème jour avant le début de la prestation, une pénalité de 25% sera appliquée et imputée sur le paiement perçu, seul le solde étant remboursé.

- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre le 20ème et le 8ème jour avant le début de la prestation, une pénalité de 50% sera appliquée et imputée sur le paiement perçu, seul le solde étant remboursé.

- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre le 7ème et le 3ème jour avant le début de la prestation, une pénalité de 75% sera appliquée et imputée sur le paiement perçu, seul le solde étant remboursé.

- Si l'annulation totale ou partielle intervient moins de 3 jours avant le début de la prestation ou si le client ne se présente pas le jour même, aucun remboursement ne pourra être effectué.